Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Procédures Environnementales

Affaire suivie par Laurence CHAMBOLLE-DOUCET
Tél. : 02 37 27 70 62

Chartres, le 8 septembre 2017

MAIRIE
ARRIVÉE
11 SEP. 2017
CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

La Préfète d'Eure-et-Loir,

A

Monsieur le Maire de CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
2 rue Hubert Latham
28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS

OBJET : Déclaration d'Utilité Publique (DUP) relative la déviation de Chateauneuf en Thymerais et portant mise en comptabilité des documents d'urbanisme

A l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue sur le projet du conseil départemental de déviation de votre commune, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions vous ont été transmis le 5 septembre dernier.

Conformément à la législation (art L.153.57 1er et R.153.14 du Code de l'Urbanisme), je vous invite à vous prononcer dans un délai de 2 mois sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme consécutifs à ce projet et à me transmettre votre délibération.

Bien entendu, mes services se tiennent à votre disposition pour vous fournir toutes précisions concernant l'application de cette procédure.

Pour la Préfète, et par délégation,
Le Chef du bureau des procédures environnementales,

Laurence CHAMBOLLE-DOUCET